



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit : Chem 50/50 Antigel en vrac
Autres identifiants : Charge du flot chargé
Code(s) du produit : 506B
Code(s) de modèle pour les extincteurs :
Utilisation recommandée : Charge antigel pour extincteur d'eau, utilisation comme médicament pour l'homme ou les animaux interdite.

Fabricant : SAVA FIRE EQUIPMENT INC.
Adresse Internet : www.amerex-fire.com
Adresse : 1085 Stacey Court
Mississauga, ON L4W 2X7

Numéro de téléphone de l'entreprise : (905) 238-6400
Adresse e-mail : info@savafire.ca
Contact en cas d'urgence : Chemtrec 1(800)424-9300 ou (703) 527-3887
Modifié : 13 mars 2018

Section 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

GHS – Classification

Santé	Environnement	Physique
Toxicité aiguë : Catégorie 4	Aucun	Attention
Corrosion / irritation cutanée : Catégorie 2	Aucun	Attention
Sensibilisation cutanée : NON	Aucun	Aucun
Yeux : Catégorie 2A	Aucun	Attention
STOT –Catégorie 3	Aucun	Attention
Cancérogène : Catégorie Aucune	Aucun	Aucun



GHS - Symbole(s) de l'étiquette :

GHS - Mot(s) de signalement :

Attention

Autres dangers ne donnant pas lieu à une classification : Aucun

GHS - Phrases de risque

Danger pour le GHS	Code(s) GHS	Phrase(s) de code
Physique	Aucun	
Santé	H302 315 319 335	Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque une grave irritation des yeux. Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Environnement	Aucun	
De précaution :		
Généralités	P101	Si les conseils médicaux sont nécessaires, garder à disposition le récipient ou l'étiquette du produit.
Préventions	P261 264 270 280	Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Laver soigneusement la peau exposée après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Porter des gants de protection / des vêtements de protection / une protection oculaire / une protection du visage.
Réponses	P312 321 330 362 301+312 302+352 304+340 305+351+338 332+313 337+313 342+311	Appelez un médecin si vous ne vous sentez pas bien. Traitement spécifique (voir Section 4. Mesures de premiers secours). Rincer la bouche. Enlever les vêtements contaminés. EN CAS D'INGESTION : appeler un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau. EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur dans un endroit ventilé. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées - continuer à rincer. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste, consulter un médecin. En cas de symptômes respiratoires : appeler un médecin.
Stockage	P403+233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient hermétiquement fermé.
Disposition	P501	Éliminer le contenu par l'intermédiaire d'une entreprise d'élimination des déchets agréée. Les conteneurs contaminés devraient être éliminés comme produit non utilisé.

Section 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro CE	REACH Numéro d'enregistrement	CAS Numéro	Poids %
Eau	Pas Disponible	Pas Disponible	7732-18-5	40-60
Acétate de potassium	204-822-2	Pas Disponible	127-08-2	40-60
Acide phosphorique	231-633-2	01-2119485924-24-0037	7664-38-2	<1
Pigment violet	228-767-9	Pas Disponible	6358-30-1	<1

Aperçu d'urgence :

Solution liquide violet clair

Effets néfastes sur la santé, et symptômes :

Ce produit peut être un irritant léger pour les voies respiratoires, et un irritant pour les yeux et la peau. Les symptômes peuvent inclure une toux, un mal de gorge, une difficulté à respirer, une douleur oculaire, et une rougeur et une irritation de la peau. Ingestion, bien que peu probable, peut provoquer des crampes, des nausées et de la diarrhée.

Section 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Exposition des yeux :	Provoque une irritation des yeux. Se rincer les yeux à l'eau et recommencer jusqu'à ce que la douleur cesse. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Exposition cutanée :	Peut provoquer une irritation cutanée. En cas de contact, laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Inhalation :	Peut provoquer une irritation, ainsi que de la toux. En cas d'irritation ou de détresse respiratoire, transporter la victime à l'air libre. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Ingestion :	Les symptômes de surdosage peuvent inclure des douleurs gastro-intestinales ou une modification de la production d'urine. Si la victime est consciente et alerte, donner lui 1 ou 2 verres d'eau ou de lait à boire. Si elle est consciente ne pas faire vomir. Consulter un service médical en cas de malaise. Ne laissez pas la victime sans surveillance. Pour éviter l'aspiration du produit ingéré, allonger la victime sur le côté avec la tête plus basse que la taille.
Les conditions médicales éventuellement aggravé par l'exposition:	L'inhalation du produit peut aggraver des problèmes respiratoires chroniques existants tels que l'asthme, l'emphysème ou la bronchite. Le contact avec la peau peut aggraver une maladie cutanée existante.

Section 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés inflammables :	Ininflammable
Point d'éclair :	Non déterminé
Moyens d'extinction appropriés :	Incombustible. Utiliser le support d'extinction adapté aux conditions environnantes.
Produits de combustion dangereux :	Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et oxydes métalliques. Se décompose à la chaleur pour créer des vapeurs d'acide acétique.
<u>Données d'explosion :</u>	
Sensibilité à un impact mécanique :	Pas sensible

Sensibilité à une décharge statique : Pas sensible
Dangers inhabituels d'incendie / d'explosion : Non applicable

Équipement de protection et précautions pour les pompiers : Comme pour tout incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive, NIOSH approuvé (ou équivalent) et équipement de protection complet.

Section 6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions personnelles : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Équipement de protection individuelle : Nettoyage des déversements mineurs : Minimum - Lunettes protectrices contre les agents chimiques, gants en nitrile, et un appareil respiratoire filtrant.

Procédures d'urgence : Les déversements importants (un ou plusieurs conteneurs) doivent être gérés par des techniciens des matières dangereuses qui doivent suivre un plan d'intervention d'urgence spécifique, et qui sont formés à l'utilisation appropriée des EPI.

Méthodes de confinement : Prévenir d'autres fuites ou déversements si cela peut être fait en toute sécurité. Utilisez des boudins absorbants pour contenir le renversement.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer le déversement en utilisant des matériaux absorbants. Éliminer dans un sac ou un fût ; étiqueter correctement les contenants ; éliminer selon les règlements locaux, de l'état et fédéraux. Décontaminer avec du détergent et de l'eau.

Précautions environnementales : Empêcher que les matériaux ne se déversent dans les cours d'eau.

Autre : Si le produit est contaminé, utilisez un ÉPI et un confinement approprié à la nature du produit chimique / matériau le plus toxique du mélange.

Section 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions personnelles :	Utiliser l'ÉPI approprié lors de la manipulation ou de la maintenance des équipements, et se laver soigneusement après manipulation (voir Section 8).
Conditions de stockage / manipulation en toute sécurité :	Conserver le produit dans le contenant d'origine ou l'extincteur. Les contenus peut être sous pression – inspecter extincteur compatible avec l'étiquetage du produit, afin d'assurer l'intégrité du récipient.
Produits incompatibles :	Ce produit est incompatible avec les acides forts et les oxydants forts. En contact avec les acides forts, l'acétate de potassium peut réagir vigoureusement et se décomposer pour produire des vapeurs d'acide acétique. L'acétate de potassium peut être légèrement corrosif pour un certain nombre de métaux.
Produits de décomposition dangereux :	Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes de métaux.
Polymérisation hasardeuse :	Ne se produira pas.

Section 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom chimique	PEL OSHA	ACGIH TLV*	DFG MAK *	EU BLV*
Eau	NR	NR	NR	NR
Acétate de potassium	NR	NR	NR	NR
Acide phosphorique	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
Pigment pourpre	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable

* DFG MAK - Limites réglementaires de l'Allemagne, OSHA PEL - Limites réglementaires aux États-Unis, ACGIH TLV - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux valeur limite de seuil, EU BLV - Valeurs limites biologiques de l'UE : **PNOC - Particules non classifiées ailleurs (ACGIH) également appelées particules autrement réglementé (OSHA) *** NR = non réglementé. Toutes les valeurs sont des concentrations moyennes pondérées dans le temps de 8 heures.

<u>Contrôles d'ingénierie :</u>	Douches Stations de lavage oculaire Systèmes de ventilation
---------------------------------	---

Équipement de protection individuelle - EPI Code E :

Le besoin d'une protection respiratoire n'est pas obligatoirement nécessaire pendant une exposition à court terme. EPI utilisation pendant le processus de production doit être évalué indépendamment.



Protection des yeux / du visage :

Portez des lunettes de protection contre les produits chimiques quand il est nécessaire d'éviter projections, brouillards et gaz.



Protection du corps et de la peau :

Porter des gants / combinaisons en nitrile ou un matériau similaire si nécessaire.



Protection respiratoire :

Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, un appareil de protection respiratoire approuvé par le NIOSH doit être porté. Utiliser un masque N100 pour une exposition limitée ; utiliser un respirateur à purification d'air (APR) avec des filtres à particules à haute efficacité (HEPA) pour une exposition prolongée. Des appareils de protection respiratoire à pression positive peuvent être nécessaires en cas de concentrations élevées de contaminants dans l'air. Le dispositif de protection respiratoire doit être fourni conformément aux réglementations locales en vigueur. Le port d'une protection respiratoire n'est probablement pas nécessaire pendant une exposition de courte durée dans des zones bien ventilées.



Mesures d'hygiène :

De bonnes pratiques d'hygiène individuelles sont essentielles, comme ne pas manger, fumer ou toucher sa bouche avec ses mains lors de la manipulation. Se laver soigneusement après manipulation.

Section 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :
Poids moléculaire :

Liquide violet clair
C₂H₃KO₂- 98,14

Odeur :	Aucune information disponible
Seuil olfactif :	Aucune information disponible
Température de décomposition °C :	Aucune information disponible
Point de congélation °C :	Aucune information disponible
Point initial d'ébullition °C :	Aucune information disponible
État physique :	Liquide
pH :	Environ 8,65 en solution à 20 °C
Point d'éclair °C :	C2H3KO2- >250
Température d'auto-inflammation °C :	Aucun
Point / plage d'ébullition °C :	Aucune information disponible
Point / plage de fusion °C :	C2H3KO2- 292
Inflammabilité	Ininflammable
Limites d'inflammabilité / d'explosion dans l'air °C :	Supérieur - Non ; Inférieures - Non
Propriétés explosives :	Aucun
Propriétés oxydantes :	Aucun
Composant volatile (% vol) :	Aucune information disponible
Taux d'évaporation :	Aucune information disponible
Densité de vapeur à 25 °C:	Aucune information disponible
Pression de vapeur à 25 °C:	C2H3KO2- <0,0000001 hPa
Gravité spécifique :	Environ 1,27 à 20 °C
Solubilité :	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage :	Aucune information disponible
Viscosité :	Aucune information disponible

REMARQUE : NaCl – chlorure de sodium

Section 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La stabilité :	Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.
Réactivité :	Non réactif.
Possibilité de réactions dangereuses :	Dans des conditions normales de stockage et de manipulation, aucune réaction dangereuse ne se produira.
Incompatibles :	Ce matériau est incompatible avec les acides forts et les agents oxydants forts. En contact avec des acides forts, l'acétate de potassium peut réagir vigoureusement et se décomposer pour produire des vapeurs d'acide acétique. L'acétate de potassium peut être légèrement corrosif pour beaucoup de métaux.

Conditions à éviter :	Stockage ou manipulation près des produits incompatibles.
Produits de décomposition dangereux :	La chaleur d'un incendie peut libérer du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des oxydes de potassium.
Polymérisation dangereuse :	Ne se produit pas.

Section 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies probables d'exposition :	Inhalation, contact cutané et oculaire.
Symptômes :	
Immédiat :	
Inhalation :	Irritation, toux.
Yeux :	Irritation
Peau :	Irritation
À retardement :	Les symptômes semblent être relativement immédiats
Toxicité aiguë :	Relativement non toxique.
Toxicité chronique :	
Exposition de courte durée :	Aucun connu
Exposition de longue durée :	Aucun connu

Valeurs de toxicité aiguë - Santé

Nom chimique	LD50		CL50 (Inhalation)
	Oral	Dermique	
Eau	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
Acétate de potassium	3 250 mg/kg (rat)	Non Applicable	0,117 mg/m ³ -90 jour continu (le plus bas publié)
Acide phosphorique	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
Pigment violet	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable

Toxicité pour la reproduction :	Les ingrédients de ce produit ne sont pas connus pour avoir des effets reproducteurs ou tératogènes.
Organes cibles et effets (TOST) :	Pas d'information indiquant que ce produit a des effets connus suite à des expositions uniques ou répétées.

Autres catégories de toxicité

Nom Chimique	Mutagénicité des cellules germinales	Cancérogénicité	Reproducteur	TOST Exposition unique	TOST Exposition répétée	Aspiration
Eau	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Acétate de potassium	Aucun	Aucun	Aucun	Cat 3 (Irritant respiratoire)	Aucun	Aucun
Acide phosphorique	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Pigment violet	NA	NA	NA	NA	NA	NA

NA – Non Applicable

Section 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité :	Une toxine environnementale faible. Les impacts négatifs spécifiques sont inconnus.
Persistance / Dégradabilité :	Soluble dans l'eau ; dégradation modérée dans le sol. Rapide dégradation photolytique dans l'air.
Probabilité de biodégradation rapide :	C2H3KO2 Est : 0,792 (Rapide)
Probabilité de biodégradation anaérobie :	C2H3KO2 Est : 0,943 (Rapide)
Potentiel de bioaccumulation :	Faible.
Facteur de bioconcentration :	C2H3KO2 Est : 3,16 L/kg (poids humide) (Faible FBC)
Facteur de bioaccumulation :	C2H3KO2 Est : 0,929 L/kg (poids humide)
Mobilité dans le sol :	Taux d'évaporation lent ; soluble dans l'eau, peut s'infiltrer dans les eaux souterraines.
Log Koc :	C2H3KO2 Est : -1,902 (méthode Kow)
Log Koa :	Indisponible
REMARQUE : C2H3KO2 - Acétate de potassium	

Autres effets écologiques néfastes : Aucun autre effet connu à l'heure actuelle.

Valeurs de toxicité aquatique - Environnement - Recherche

Nom chimique	Aigu (CL50)	Chronique (CL50)
Eau	Non Applicable	Non Applicable
Acétate de potassium	6 800 mg/L Sur corhynchus mykiss 96 h >992 mg/L Danio rerio 96 h	Non Applicable
Acide phosphorique	Non Applicable	Non Applicable
Pigment violet	Non Applicable	Non Applicable

Valeurs de toxicité aquatique – Environnement – Estimations

Nom chimique	Aigu (CL50)	EC50
Eau	Non Applicable	Non Applicable
Acétate de potassium	Non Applicable	4 403 mg/L Algues vertes 96 h 7 170 mg/L Daphnie 24 h
Acide phosphorique Chem	Non Applicable	Non Applicable
Pigment violet	Non Applicable	Non Applicable

Section 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Manipulation en toute sécurité :	Utiliser les équipements de protection individuelle appropriés (EPI) lors de la manipulation, et bien se laver après manipulation (voir Section 8).
Considérations relatives à l'évacuation des déchets :	Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Emballage contaminé :

Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

REMARQUES :

Ce produit n'est pas un déchet dangereux RCRA classiquement dangereux ou répertorié. Éliminer selon les lois nationales ou locales, qui peuvent être plus restrictives que les lois ou règlements fédéraux. Le produit utilisé peut être altéré ou contaminé, ce qui crée différentes considérations d'élimination.

Section 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU : Non Applicable
Nom officiel d'expédition ONU : Non Applicable
Classe de danger pour le transport : Non Applicable
Groupe d'emballage : Non Applicable
Polluant marin ? : NON
IATA : Non réglementé
Département des transports (DOT)
des Etats-Unis : Non réglementé

REMARQUES :

Ce produit n'est pas défini comme une matière dangereuse selon la norme 49 CFR 172 du Ministère des transports américain (DOT), ou par la réglementation relative aux Transports du Canada «Transports de marchandises dangereuses ».

Section 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Statuts des inventaires internationaux : Tous les ingrédients sont dans les inventaires suivants

Pays	Agence	Statuts
États-Unis d'Amérique	TSCA	Oui
Canada	DSL	Oui
Europe	EINECS/ELINCS	Oui
Australie	AICS	Oui
Japon	MITI	Oui
Corée du Sud	KECL	Oui

Restrictions REACH du Titre XVII :

Aucune information disponible

Nom chimique	Substances Dangereux	Solvants organiques	Substances nocives dont les noms sont à indiquer sur l'étiquette	Registre de rejets et transferts de polluants (Classe II)	Registre de rejets et transferts de polluants (Classe I)	Loi de contrôle de poisons et de substances délétères
Eau	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
Acétate de potassium	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
Acide phosphorique Chem	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
Pigment violet	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable

Composant	ISHA – Substances nocives interdites pour la fabrication, l'importation, le transfert ou l'approvisionnement	ISHA – Substances nocives exigeant une autorisation	Liste de classification des produits chimiques toxiques (TCCL) – Produits chimiques toxiques	Inventaire de rejets toxiques (TRI) – Groupe I	Inventaire de rejets toxiques (TRI) –Group II
Eau	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
Acétate de potassium	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
Acide phosphorique	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable
Pigment violet	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable	Non Applicable

Phrases européennes de risque et de sécurité :

Classification de l'UE :

Phrases R :	21	Nocif en cas de contact avec la peau.
	25	Toxique en cas d'ingestion.
	23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
Phrases S :	36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
	24/25	Eviter le contact avec la peau et les yeux.
	26	En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau et consulter un médecin.
	45	En cas d'accident ou si vous ne vous sentez pas bien, consultez immédiatement un médecin (lui montrer l'étiquette si possible).
	36/37/38	Porter des vêtements de protection appropriés. Porter des gants, une protection pour les yeux ainsi que le visage appropriés.

Informations réglementaires fédérales des États-Unis :

SARA 313 :

Section 313 du titre III de la loi Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA) – Ce produit ne contient pas de produits chimiques soumis aux exigences de déclaration de la Loi et du titre 40 du Code des règlements fédéraux, Partie 372. Aucun des produits chimiques de ce produit n'est soumis aux exigences de déclaration en vertu de la loi SARA, ou à des quantités de planification de seuil SARA (TPQ) ou des quantités à déclarer CERCLA (QR) ou est réglementé en vertu de la TSCA 8(d).

SARA 311/312 Catégories de danger :

Danger aiguë pour la santé	Non
Danger chronique pour la santé	Non
Risque d'incendie	Non
Danger de réaction	Non

Lois sur la qualité de l'eau et de l'air (Clean Water/Clean Air Acts) :

Ce produit ne contient aucune substance réglementée comme polluant en vertu de la Clean Water Act (40 CFR 122,21 et 40 CFR 122,42) ou Clean Air Act, Section 112 Polluants atmosphériques dangereux (PAD) (voir 40 CFR 61) et l'article 112 des amendements à la Clean Air Act de 1990.

Informations réglementaires de certains états des États-Unis :

Les substances chimiques de ce produit sont couvertes par les réglementations spécifiques de l'État, comme indiqué ci-dessous :

Alaska - Substances dangereuses et toxiques désignées : Aucune

Californie - Limites d'exposition admissibles pour les polluants chimiques : Aucune

Floride - Liste de substances : Aucune

Illinois - Liste de substances toxiques : Aucune

Kansas - Section 302/303 Liste : Aucune

Massachusetts - Liste de substances : Aucune

Minnesota - Liste de substances dangereuses : Aucune

Missouri – Informations relatives à l'employeur / Liste de substances toxiques : Aucune

New Jersey - Droit à connaître la liste de substances dangereuses : Aucune

Dakota du Nord - Liste de produits chimiques dangereux, quantités à déclarer : Aucune

Pennsylvanie - Liste de substances dangereuses : Aucune

Rhode Island - Liste de substances dangereuses : Aucune

Texas - Liste de substances dangereuses : Aucune

Virginie-Occidentale - Liste de substances dangereuses : Aucune

Wisconsin - Substances toxiques et dangereuses : Aucune

Proposition 65 de la Californie : Aucun composant n'est répertorié dans la liste de la Proposition 65 de la Californie.

Autre :

Mexique - Grade

Canada - Classe de danger SIMDUT

Aucun composant répertorié

Aucun composant répertorié

Section 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité (FDS) se conforme aux exigences des réglementations ou normes des États-Unis, du Royaume-Uni, du Canada, de l'Australie, et de l'UE, et se conforme au format proposé ANSI Z400,1 de 2003.

Date d'émission	17 juin 2012
Date de révision	13 mars 2018
Notes de révision	Aucune

Les renseignements donnés ici sont établis de bonne foi mais aucune garantie implicite ou explicite n'est donnée. Révisé par William F. Garvin, CIH.